



Règlement du Circuit Départemental Sénior de Simples, Doubles et Mixtes du CODEP 84

Séries R-D-P

Saison 2017/2018

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE VAUCLUSE
4725 rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON

badenvaucluse@gmail.com

Priorité des inscriptions:

Le Circuit Départemental Sénior (CDS) réunira:

En priorité les joueurs du Département de Vaucluse (84).

En cas de dépassement du nombre d'inscrits Vauclusien, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

* Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription du club Vauclusien.

* Equilibrage des joueurs inscrits dans les séries.

En deuxième, les joueurs des Départements limitrophes, et appartenant à la Ligue PACA (04. 13. 83).

En troisième, les joueurs du reste de la région PACA (05. 06. 2A. 2B).

En dernier les joueurs des Départements limitrophes et hors PACA (07. 26. 30) (si le besoin en est pour compléter les tableaux).

L'étape du CDS sera déclarée Inter Régional sur Poona par la CDA.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions hors Vaucluse, ou club retardataire Vauclusien.

Pour la saison 2017-2018, tous les licenciés des séries R, D, P, et NC, seront autorisés à participer aux étapes du CDS mises en place par l'un des clubs du Vaucluse, sous réserve de l'acceptation du présent règlement par leur club.

- les joueurs NC, seront inscrits en série P.
- Les cadets, les juniors, les séniors et les vétérans pourront y participer.
- Les minimes sont autorisés à s'inscrire à partir du moment où ils sont classés D9 au minimum dans le tableau correspondant.
- **Les benjamins ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

L'étape du CDS se déroulera sur une seule journée, le samedi ou le dimanche.

Chaque étape, sera organisée par l'un des clubs du Département de Vaucluse, à la demande de celui-ci.

Participants :

Tous les joueurs engagés devront être:

- Licenciés dans un Club de la Ligue PACA, ou dans un club d'un Département limitrophes au 84 hors PACA (07.26.30)
- Affilié à la FFBad.
- En possession de leurs licences le jour de leur inscription.
- Sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

Mise en place du Circuit Départemental Sénior:

Le CODEP 84, se chargera de l'établissement du calendrier des étapes et du classement.

La date limite pour recevoir les propositions de dates des Clubs souhaitant organiser une étape du CDS est fixée au **15 septembre** de la saison en cours.

Pour organiser une étape du CDS, il faut que le club puisse assurer la tenue de la table de marque suivant les instructions émanant du Comité 84, c'est-à-dire être en possession d'un ordinateur, d'une imprimante afin de gérer la compétition et de la dernière version du logiciel Badplus.

Il faut qu'il puisse proposer une buvette et éventuellement un stand de recordage. **Chaque club organisateur sera libre de choisir 1 ou 2 tableaux sur 3 pour l'étape qu'il souhaite mettre en place. Les 3 tableaux ne pourront être mis en place sur une seule journée.**

Rappel, dans le cas où 2 tableaux seraient mis en place le même jour, chaque joueur ne pourra s'inscrire que sur 1 seul tableau.

Le nombre de joueurs sera limité à environ 90 (160 en double) pour les gymnases de 5 terrains et environ 120 (220 en double) pour les gymnases comptant 7 terrains.

Les clubs s'occuperont intégralement de son organisation (**recherche de JA et SOC**). Ils devront remplir la fiche de demande de date **6 semaines** avant la date de l'étape et la faire parvenir au responsable de la CDA qui effectuera la déclaration sur Poona ainsi que la mise en ligne sur Badiste de l'étape. Toute demande incomplète sera retournée au club, et la date mise en attente pendant 2 semaines (si aucune complétude n'est effectuée dans ce délai la demande sera considérée comme annulée).

La déclaration sur POONA sera effectuée par le CODEP 84, et celui-ci sera présent pour aider et accompagner les volontaires.

L'organisateur de la compétition, SOC, sera rémunéré par le CODEP 84 aux tarifs forfaitaires en vigueur à la date de la compétition (1 seul SOC par compétition) (voir fiche de remboursement CODEP 84).

Le SOC est en charge de monter l'étape CDS sur BadPlus.

Nous entendons par SOC la personne qui monte les tableaux. (La ou les personnes tenant la table de marque le jour de la compétition ne seront pas rémunérées par le Codep 84, cette action reste du bénévolat envers son club)

Le Juge Arbitre (JA) sera rémunéré par le CODEP 84 aux tarifs forfaitaires en vigueur à la date de la compétition (voir fiche de remboursement CODEP 84).

Il sera en charge de valider les tableaux créés par le responsable de l'organisation (SOC).

Les dits tableaux devront être approuvés par la CDA en première lecture avant transmission au JA de l'étape.

Une récompense sera prévue à chaque étape par le club organisateur. Le choix de celle-ci est laissé à l'initiative de chacun, mais il est demandé une certaine homogénéité d'une étape à l'autre. Il est donc requis que la valeur des récompenses ne dépasse pas 30 € pour les vainqueurs et 20 € pour les finalistes de chaque série.

A l'issue de la journée, le Juge Arbitre devra rendre compte de la journée sur une feuille établie à cet effet par la ligue (rapport du JA). Elle sera ensuite transmise ainsi que le fichier BadPlus de la compétition, auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), de la CDA de Vaucluse, du responsable du club organisateur ainsi qu'au responsable Départemental du classement.

Le responsable du classement devra par la suite, mettre à jour le classement et le diffuser pour affichage.

Le classement provisoire sera affiché à chaque étape du CDS par le club organisateur.

Tarifs:

Pour les clubs extérieurs au Département :

L'inscription à une étape sera de 8 Euros par joueur, à régler directement au club qui reçoit, et doit être réglée au plus tard le jour de la compétition à la table de marque (**chèque libellé à l'ordre du club receveur**).

Pour les clubs du Département :

Le CODEP 84 établira 2 factures (décembre et juin) par club.

Dédomagement:

Une somme correspondant à 5 euros par joueurs inscrits moins les frais de JA et SOC sera reversée au club organisateur de l'étape.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions doivent parvenir **au plus tard 9 jours avant l'étape** et avant 18h00 (J-9) par e-mail ou courrier aux coordonnées mentionnées sur la

feuille d'inscription. Seules les feuilles d'inscription du Codep 84 Excel seront prises en compte, ou le fichier CMV de Badiste (la feuille PDF de Badiste ne permettant pas au SOC d'être efficace).

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Il appartient aux clubs de s'assurer que leurs inscriptions ont bien été reçues, en demandant une confirmation de lecture par courrier électronique.

Les convocations seront envoyées **au plus tard** 3 jours avant l'étape (J-3).

Tableaux :

Pour tout forfait après le 1^{er} envoi des convocations, l'inscription est due.

Conformément à la réglementation FFBad, tout joueur forfait après le 1^{er} envoi des convocations, devra fournir un certificat médical dans les 5 jours suivants la compétition pour justification sous peine de suspension de 2 mois.

Le certificat devra être envoyé par mail ou par courrier à la Commission d'Arbitrage de la ligue PACA (Joachim Ulrich) avec copie au responsable de l'étape dont le mail est indiqué sur la feuille d'inscription.

Désignation des têtes de série:

Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules seront positionnées en fonction du classement par point hebdomadaire (CCPH) à J-14.

Les étapes du CDS se dérouleront dans la mesure du possible par un système de poules, **avec 2 sortants par poule**, les poules de 4 seront favorisées.

A l'issue de celles-ci nous aurons :

Soit un classement direct

Soit des sorties de poules et tableaux finaux.

Tous les joueurs, de toutes les séries seront inscrits dans leurs séries respectives selon leur CPPH à J-14 (pas de sur classement autorisé).

Pour les paires de doubles et de doubles mixtes, les joueurs seront inscrits dans la série du joueur le mieux classé, et dans la limite de 2 classements maximum en dessous de son partenaire. Ex : Un joueur classé D7 ne pourra pas jouer avec un joueur classé P10.

Les organisateurs de l'étape du CDS, se réservent le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape.

Il sera possible de diviser les séries en sous séries + et - de la manière la plus équitable pour tous les joueurs après accord de la CDA et du Juge Arbitre.

Il en résultera les tableaux suivants pour les simples :

R+, comprenant la série R4, et la série R5 avec un classement supérieur ou égal à 214 point, (418 points pour les doubles).

R-, regroupant la série R5 avec un classement inférieur à 214 points, (418 points pour les doubles) et la série R6.

D+, regroupant la série D7, et la série D8 avec un classement supérieur ou égal à 24 points (48 points pour les doubles).

D-, regroupant la série D8 avec un classement inférieur à 24 points, (48 points pour les doubles), et la série D9.

P+, regroupant les series P10 et P11.

P-, regroupant les series P12 et NC.

Pour les doubles ou doubles mixte, c'est le total des points CPPH des deux joueurs qui sera prise en compte (comme dans Bad Plus).

En cas de suppression d'un tableau dans une série, par manque d'inscription, et seulement dans ce cas précis, les joueurs, pourront être intégrés, **avec leurs accords**, dans la serie supérieure.

Un classement individuel unique du Circuit Départemental Séniors sera établi par le CODEP 84.

Les récompenses finales seront remises par le CODEP 84.

En cas de victoire sur une étape du CDS, les joueurs extérieurs au département seront récompensés sur ladite étape, mais ne seront pas intégrés au niveau du classement départemental qui sera mis en place à chaque fin de saison.

Pour qu'un classement puisse être comptabilisé et récompensé il faut qu'il y ait eu au moins 2 étapes (ex : SH R sur 2 journées ou plus).

Le classement sera déterminé par le nombre de points obtenus selon le tableau suivant :

	Points
Participation à l'étape	20
1/8 ème	40 (ou 5 ^{ème} de poule unique)
1 /4	60 (ou 4 ^{ème} de poule unique)
1 /2	80 (ou 3 ^{ème} de poule unique)
Finaliste	100
Vainqueur	120

Déroulement de l'étape du CDS :

Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque indiquer leur arrivée.

Les joueurs mineurs doivent obligatoirement venir à la table de marque accompagnés de leur responsable majeur pour indiquer leur arrivée, leur responsable majeur devra signer la feuille d'émargement prévue a cet effet.

Le JA pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans un responsable adulte, **qui devra être présent tout au long de la compétition.**

Les joueurs devront être présents dans le gymnase au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points, selon la réglementation de la FFBad.

Les rencontres s'effectueront principalement en auto-arbitrage.

A partir des sorties de poules, il pourra être demandé à un joueur ayant perdu d'arbitrer le match suivant.

Ou, si un joueur ayant fini le tournoi le souhaite et que le JA donne son accord, il pourra arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la série où il a joué).

Volants :

Les volants seront à la charge des joueurs, tous les matchs de toutes les séries sur tous les tableaux doivent se jouer avec des volants en plumes.

En cas de litige entre les joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le volant défini par le Codep 84 sur Poona, lors de la création de l'étape du CDS. soit le Tourney RSL Grade 4

Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes Tourney RSL Grade 4, lors de l'étape qu'il organise.

Tenue Vestimentaire :

Tout joueur participant à une compétition devra porter sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBad : short ou jupe short et tee-shirt.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer ne sera autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exige et après autorisation du Juge Arbitre de l'étape.

Comportement des joueurs et accompagnateurs :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs devra être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBAD s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Le JA veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

Accompagnateurs :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Pour rappel :

le Juge Arbitre peut refuser qu'un jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentant par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Affichage :

Les documents suivants devront être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- Le présent règlement,
- Les annexes au règlement particulier s'il y en a,
- Les codes de conduite des joueurs et des entraîneurs,
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires
- La notification de disqualification (carton noir)
- Le classement CDS provisoire,

- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

Application du présent règlement :

Les organisateurs, Les Juges Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

CODEP 84 :

La Commission Compétitions Séniors du Vaucluse, se réserve le droit de rajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CDA du 84.